

De nouvelles structures pour la chimie publique

A la suite d'une communication de M. Pierre Dreyfus, Ministre de l'Industrie, le Conseil des Ministres du 12 mai 1982 a pris d'importantes décisions concernant les nouvelles structures de la « chimie publique ». Nous publions, ci-dessous, le texte in extenso, remis à la presse, qui présente l'exposé des motifs et les projets du Ministre.

Bien qu'occupant le quatrième rang dans le monde par le volume de ses productions, la chimie lourde française est un secteur malade. Après vingt ans d'hésitations, d'atermoiements stratégiques et de fusions mal supportées, car conçues sans plan d'ensemble, elle est aujourd'hui confrontée à des périls comparables à ceux de la sidérurgie, et ce malgré la qualité des hommes qui ont, sans réserve, concouru à son développement.

En 1981, les six entreprises publiques du

secteur [Rhône-Poulenc, CdF-Chimie, ATO et Chloé (filiales d'Elf-Aquitaine et de CFP), PCUK et Entreprise Minière et Chimique dont l'essentiel des activités chimiques se situe hors de France] auxquelles il convient d'ajouter la COFAZ filiale de PARIBAS et les chimies d'Elf-Aquitaine et de la SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) ont perdu 4 milliards de francs. Or, la chimie publique représente, avec un chiffre d'affaires de 80 milliards de francs et des effectifs de plus de 110 000 personnes, près de la moitié du potentiel du secteur et l'essentiel de la chimie de base. Il était donc tout juste temps d'engager les actions de redressement nécessaires, à moins d'accepter une débâcle qui aurait des conséquences dramatiques sur le plan économique et social. C'est pourquoi nous avons proposé hier au Conseil des Ministres de regrouper nos efforts autour de trois pôles principaux.

Pourquoi cette situation ?

La chimie française allait donc à sa perte, pour plusieurs raisons :

1. Comme l'ensemble de ses concurrentes européennes, notre chimie lourde n'a pas correctement anticipé la cassure de la croissance après le réajustement des prix pétroliers; elle subit aujourd'hui le poids de surcapacités considérables, génératrices d'un effondrement des prix et les conséquences d'une guerre suicidaire et fratricide entre les producteurs.

2. La chimie française dépend largement de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières et subit, de ce fait, des surcoûts par rapport à certains concurrents intégrés, ou qui bénéficient d'un accès moins coûteux aux ressources.

3. La chimie courante n'est pas suffisamment étayée par une valeur ajoutée en chimie fine et une compétence technico-commerciale : la chimie française fabrique des produits moins élaborés que ses concurrentes allemande ou américaine et en maîtrise moins bien les débouchés.

4. L'appareil industriel est d'une productivité médiocre, soit que les plateformes ne disposent pas des procédés et de la taille nécessaires, soit que leur dispersion

engendre des coûts de transport pénalisants et une mauvaise valorisation des produits.

5. Les unités à capitaux français sont concentrées sur l'hexagone, alors que la concurrence est européenne, sinon mondiale; faute d'implantations permettant de porter la compétition sur d'autres marchés, notre chimie se cantonne dans un repli défensif.

6. Enfin, la chimie publique est dans une situation financière dramatique qui résulte du cumul, sur plusieurs années, d'une mauvaise rentabilité et d'un endettement croissant.

La nationalisation de ces entreprises chimiques permet de lever les obstacles structurels au sauvetage de la chimie lourde et de sortir de l'étau de l'endettement, l'État devant faire son devoir d'actionnaire. La nationalisation permet aussi une meilleure valorisation des atouts, à long terme, comme le développement de la chimie fine.

Pour reconstruire les bases d'une chimie dynamique, notre action va consister à fixer des orientations claires quant aux objectifs à atteindre et aux restructurations à entreprendre, en laissant les responsables préciser les contours et le cheminement. L'inertie du secteur est telle que toute

réorganisation doit d'abord être conçue dans une perspective d'optimum de long terme, avant de définir, à partir de l'existant, quelles sont les étapes concrètes les plus aptes à rapprocher du schéma idéal. Les structures intermédiaires et finales doivent, en outre, favoriser la cohérence des choix d'investissements, que ce soit au plan national ou au sein de chaque entreprise.

L'exercice est donc difficile, et l'histoire l'a montré suffisamment. Mais, la raison commande d'avancer et cette dernière chance que l'extension du secteur public constitue pour la chimie française doit être pleinement mise à profit.

Ce remodelage doit s'appuyer sur quelques principes :

- Dans la chimie lourde, il faut d'abord restaurer la compétitivité de l'outil, en concentrant les investissements de modernisation sur les quelques plateformes de taille suffisante pour être correctement équilibrées et bien situées par rapport aux matières premières et au marché. Il faut aussi résorber les surcapacités, en liaison avec les autres producteurs européens. Enfin, il convient de consolider les approvisionnements en matières premières et de valoriser, notamment dans la filière chlore, l'atout que donne à la France son programme électro-nucléaire.
- Dans le même temps qu'intervient cette rationalisation de l'amont de chimie lourde, il faut développer, en aval, des activités nouvelles de chimie fine, tant pour reconquérir le marché que pour apporter les compensations d'emploi nécessaires.

Des structures nouvelles

Tout en respectant l'autonomie de gestion des entreprises publiques auxquelles il reviendra de proposer le tracé des frontières entre leurs activités et le calendrier des opérations, il nous apparaît que la réorganisation de la chimie publique devrait s'orienter autour de trois grands pôles : Rhône-Poulenc, ELF-Aquitaine et CdF-Chimie.

A. Rhône-Poulenc

Ce groupe aura pour objectif essentiel de conforter, au niveau mondial, sa place de grand industriel de la santé, de la chimie fine et des bio-industries. Dans cette perspective, il devra s'attacher à valoriser sa recherche et à développer son implantation internationale.

En outre, il conservera la chimie de base située en amont de ses activités majeures, maintiendra les positions retrouvées dans certaines fibres synthétiques, et développera quelques activités de diversification prometteuses : films polyester et systèmes d'information.

B. ELF-Aquitaine

Le groupe ELF-Aquitaine est déjà largement engagé dans la chimie à travers :

Nous avons ainsi dégagé six lignes d'actions :

1. Pour la pétrochimie, un recentrage vers les meilleurs sites de l'outil industriel français paraît indispensable.

Le poids d'ATO-Chloé et de CdF-Chimie (70 % du marché) donne à ces deux partenaires une responsabilité particulière. Il leur sera demandé de préparer un programme de rationalisation concerté, la contrainte de concurrence s'opposant à un rapprochement pur et simple.

2. En aval de la pétrochimie lourde, il est souhaitable que la chimie française dispose d'une gamme de plastiques à plus forte valeur ajoutée. Les groupes présents dans cette activité seront invités à présenter un programme coordonné de production et de commercialisation des produits existants et de développement de produits nouveaux.

3. La région Sud-Est a accueilli sur son territoire de nombreuses plateformes de la chimie du chlore dépendant aujourd'hui de Chloé, de PCUK et de R.P. Ces capacités de transformation doivent être réorganisées plus logiquement.

Les dirigeants de SNEA et de Rhône-Poulenc vont recevoir mission de proposer les modalités de regroupement, soit global chez l'un d'eux, soit réparti entre deux acteurs : la filière PVC, d'une part, les produits chlorés hors-PVC, d'autre part.

4. Pour résister plus efficacement à la concurrence étrangère, il apparaît souhaitable de réduire le nombre des acteurs dans le

secteur des engrais. Les cinq groupes concernés, Rhône-Poulenc, CdF-Chimie, PARI-BAS-COFAZ, ELF et EMC seront donc invités à proposer un regroupement des forces au sein de deux opérateurs, l'approvisionnement en matières premières étant, en outre, étroitement coordonné entre eux.

5. La chimie minérale lourde, hors engrais, n'est pas en situation critique et garde une rentabilité positive. Il importe ici de tirer le meilleur parti des atouts que possèdent EMC, PCUK et Rhône-Poulenc. Leurs dirigeants seront invités à proposer une stratégie commune visant à développer sur les meilleures plateformes les produits les plus riches d'avenir.

6. Les chances de la chimie française en matière d'emploi et de valeur ajoutée sont concentrées en chimie fine. Cette activité n'a pas de lien nécessaire avec les logiques des grands intermédiaires pétrochimiques et minéraux.

La chimie fine exige, en revanche, des techniques de valeur dans une série de petits marchés où la domination industrielle et commerciale doit être mondiale. Il y faut concentrer les forces de chaque acteur sur les marchés qu'il domine. Les dirigeants de Rhône-Poulenc et de SNEA auront la responsabilité de proposer, secteur par secteur, un programme d'action avec un acteur clairement désigné. Ce n'est qu'à ce prix que l'État pourra s'assurer que les sommes importantes que requiert le développement de la chimie fine seront employées au mieux.

- sa participation, à parité avec la CFP, dans ATO-Chloé,
- ses actifs de chimie fine : CECA, M. and T., etc.,
- la SANOFI, deuxième groupe pharmaceutique français,
- ses intérêts dans la parachimie (secteur habitat, peintures, etc...) et la bio-industrie,
- sa filiale américaine Texas Gulf, important producteur de phosphates et d'engrais.

A l'occasion d'apport de nouveaux financements pour la modernisation de l'outil industriel d'ATO-Chloé, le groupe ELF prendra la majorité dans cet ensemble et assumera la direction des opérations industrielles.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation de la chimie des halogènes et de développement de la chimie fine, le groupe Elf-Aquitaine reprendra d'ici la fin de l'année 1982 l'essentiel des activités chimiques de PUK à l'exception de la Division colorants. A l'occasion de cette reprise, il lui appartiendra de négocier avec les autres groupes de la chimie, certains reclassements d'activités.

A l'issue de ces opérations, la SNEA

apparaîtra comme un groupe chimique de taille internationale, bien équilibré entre ses activités de chimie lourde, de chimie des halogènes et de chimie fine et pharmaceutique.

La division colorants de PCUK, qui sera maintenue dans un premier temps chez PUK, ne pourra trouver de salut à terme en dehors d'une coopération avec un autre producteur européen.

C. CdF-Chimie

Tout naturellement, il revient à ce groupe de valoriser, avec l'appui des Charbonnages, les perspectives de la carbochimie; mais à court terme, il lui faut surtout restaurer l'équilibre de ses activités pétrochimiques.

En outre, CdF-Chimie devra renforcer sa compétitivité dans les engrais azotés et développer certaines activités de spécialités chimiques comme les colles, les peintures, les encres et certains plastiques spéciaux.

Sans préjuger de l'issue des discussions sur les six lignes d'actions énoncées plus haut, le sort de l'Entreprise Minière et Chimique reste à définir. Plusieurs possibilités

peuvent en effet être envisagées pour ses activités de chimie situées très largement hors de l'hexagone. L'une des possibilités serait de développer le rôle de ce groupe dans la chimie minérale et les matières premières fertilisantes.

* *

Au-delà de cette réorganisation des entreprises, deux actions d'accompagnement seront mises en œuvre :

- dans l'industrie des engrais, la simplifica-

tion des circuits commerciaux épargnera aux agriculteurs les surcoûts de distribution qu'ils subissent actuellement;

- en pétrochimie, il sera demandé aux deux groupes concernés de contribuer à la consolidation du secteur aval de la transformation des plastiques.

* *

La nationalisation permet de mettre un terme aux rivalités de personnes et d'entreprises qui avaient maintenu la

chimie française dans un état de morcellement et de dispersion la menant à son anéantissement. A ces dirigeants et à leurs équipes de faire maintenant de ces groupes confrontés à une situation difficile les entreprises dynamiques et rentables qui peuvent seules apporter le progrès social et l'emploi : mais ceci ne sera possible que dans la mesure où l'État jouera pleinement son rôle d'actionnaire et apportera, dès cette année, la contribution financière indispensable au renouveau de notre chimie.

Parlez-vous correctement « chromatographie » ? Ce n'est pas certain ?



Alors, achetez sans tarder...

LE COMPENDIUM DE LA NOMENCLATURE EN CHIMIE ANALYTIQUE

Traduction française du « Compendium of analytical nomenclature » (règles définitives de 1977) publié, en 1978, par la Division de chimie analytique de l'IUPAC.

1 volume de 256 pages édité par la S.C.F.

- Prix pour France, Europe, Afrique du Nord : 300 F. T.T.C.
- Pour les autres pays : 330 F.

- Pour les Membres de la S.C.F. (1 exemplaire par personne physique ou morale) : 180 F. T.T.C.

Adresser les commandes à la **Société Chimique de France, 250, rue Saint-Jacques, 75005 Paris**, accompagnées du règlement par chèque bancaire ou chèque postal (280-28 Paris W) à l'ordre de la Société Chimique de France. Le livre est aussi en vente au siège de la Société.